CISAC RAPPORT ANNUEL 2025

CISAC

SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO

SOMMAIRE

04 Avant-propos de **Björn Ulvaeus** Président de la CISAC

06 Avant-propos de **Marcelo Castello Branco** Président du conseil d'administration de la CISAC

08 Avant-propos de **Gadi Oron** Directeur Général de la CISAC

11 Le réseau mondial de la **CISAC**

12 **IA : l'étude de la CISAC et PMP Strategy renforce le plaidoyer du secteur créatif**

13 Chiffres clés
14 Les enseignements politiques à retenir
14 Sensibilisation
14 Questions opérationnelles
15 Activités de plaidoyer à travers le monde

16 **CIS-Net 2.0 : élaboration d'un nouveau CIS-Net**

18 **L'ISWC étend son utilisation à l'ensemble de la chaîne de valeur de la musique**

20 **Prévenir la fraude lors de l'enregistrement des œuvres**

21 **Étendre la collaboration sociétés-éditeurs**

22 **Évolution des marchés CISAC**

22 **Bulgarie :** combler les lacunes du système de collecte

23 **Inde :** le programme de soutien vise à renforcer la croissance du marché

24 **Colombie :** lever les obstacles à la croissance

25 **Turquie :** exploiter pleinement le potentiel du marché

26 **Juridique, lobbying, éducation**

26 Les actions de plaidoyer de la **CISAC** à travers le monde

28 Les revenus de la copie privée sont sur la bonne voie en Afrique occidentale

29 Le label « Copyright friendly » encourage les meilleures pratiques des utilisateurs

30 « CISAC Creators Conversations » : le nouveau podcast pédagogique

31 **L'IA domine les discussions de l'Assemblée Générale 2024 à Séoul**

34 **La CISAC et le CIAGP poursuivent leur travail avec de nouveaux comités simplifiés**

36 **AUDIOVISUEL :** l'OMPI au cœur des efforts pour le droit à une rémunération équitable

38 **Rapport sur les collectes mondiales 2024**

39 **CIAM : Rapport annuel 2025**

40 **Membres par région**

42 **Direction & conseil d'administration de la CISAC**

43 **Crédits**

Avant-propos

Björn Ulvaeus
Président de la CISAC

FAISONS PLACE À LA RÉVOLUTION DE L'IA – À CONDITION DE RESTER FIDÈLES AUX DROITS DES CRÉATEURS

Je suis très heureux de vous présenter ce Rapport annuel 2025. Il illustre toute l'étendue du travail de la CISAC pour soutenir les créateurs à travers le monde.

Nous vivons une époque de transformations sans précédent. C'est particulièrement criant avec l'essor de l'IA générative – une déferlante qui soulève des questions fondamentales sur que signifie être un auteur et ce qu'est la créativité.

Comment la CISAC peut-elle servir au mieux les créateurs face à cet enjeu brûlant ? La réponse est simple : nous devons garantir la protection des créateurs humains dans l'environnement de l'IA. C'est notre toute première priorité, qui surpasse toutes les autres.

Ce débat est désormais à un point crucial et les décideurs politiques envisagent de modifier d'ici peu les lois sur le droit d'auteur et l'IA. La CISAC et les créateurs qu'elle représente sont des interlocuteurs importants dans ce débat et notre message doit être fort et parfaitement clair : il s'agit de défendre tout le système du droit d'auteur. Les principes qui sous-tendent ce système sont l'oxygène dont dépendent les créateurs et l'économie de la création pour exister et survivre.

Je suis convaincu que la révolution de l'IA peut non seulement être la plus grande révolution, mais aussi la meilleure qui puisse arriver aux industries de la création. Parfaitement, c'est possible ! Mais seulement s'il existe un partenariat authentique, dans un esprit de respect mutuel, entre créateurs et opérateurs d'IA.

> « La vérité, c'est que les créateurs n'ont pas peur de l'IA ; ils ont peur, et à juste titre, de perdre leurs droits et leurs revenus. »

Malheureusement, certains ont une autre vision des choses, plus dangereuse selon moi : celle défendue par les entreprises de la tech. Ce point de vue privilégie un affaiblissement du cadre de protection des droits des créateurs et de larges exceptions au droit d'auteur. Les créateurs seraient alors privés de leur droit à négocier l'utilisation de leurs œuvres, ce qui constituerait un retour en arrière historique, pour les créateurs comme pour les acteurs du secteur des technologies.

À ce stade, je pense qu'il est essentiel d'être très clairs : protéger les droits des créateurs ne signifie en aucun cas tenter d'arrêter le progrès technologique. Au contraire, cela implique d'accepter et d'autoriser sous licence les outils d'IA dans un environnement juridique sûr. Et je le dis en tant que fan numéro un de l'IA et des possibilités qu'elle offre d'améliorer les créations humaines. Mais le respect des droits des créateurs est une condition *sine qua non*.

En d'autres termes, cela signifie que les créateurs doivent rester à même d'autoriser l'utilisation de leurs propres œuvres, que l'entraînement des outils d'IA doit obéir à des règles claires de transparence et que la rémunération des créateurs doit être garantie. Les décideurs politiques doivent rester fidèles à ces principes.

J'ai été fréquemment appelé à servir de porte-parole sur ce sujet auprès des Présidents, Premiers Ministres ou tout autre décideur susceptible de garantir que ce débat trouve une issue équitable. J'ai été ravi de pouvoir mettre mon expérience à profit pour le faire et j'aimerais voir d'autres artistes de renom faire de même. Il n'y a qu'à voir ce que nous avons réussi à accomplir avec la formidable campagne « Make it Fair » au Royaume-Uni, en protestant à raison contre un projet mal inspiré de relâchement des règles de protection du droit d'auteur.

Il est évident que, à mesure que les technologies d'intelligence artificielle deviennent plus intelligentes et perfectionnées, le débat autour de la règlementation de l'IA et des droits des créateurs devient de plus en plus indispensable. L'étude économique mondiale menée par la CISAC et PMP Strategy, que j'ai contribué à promouvoir en décembre 2024, prévoit d'importantes pertes de revenus dans les répertoires musical et audiovisuel d'ici à 2028 si les règles qui s'imposent ne sont pas en place. Le temps presse !

Nous devons garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas de l'avenir des grands artistes à succès, mais de celui de l'immense majorité des créateurs, dont les collectes de droits d'auteur permettent de poursuivre une carrière et de faire vivre notre culture. Et il s'agit de l'avenir du secteur de la création, qui pèse plusieurs milliers de milliards de dollars et qui est l'un des moteurs de notre économie, y compris du secteur des technologies.

Préserver les droits des créateurs n'est pas qu'une question d'équité, c'est aussi du bon sens économique. Donc faisons place à la révolution de l'IA – à condition de rester fidèles aux droits des créateurs. ■

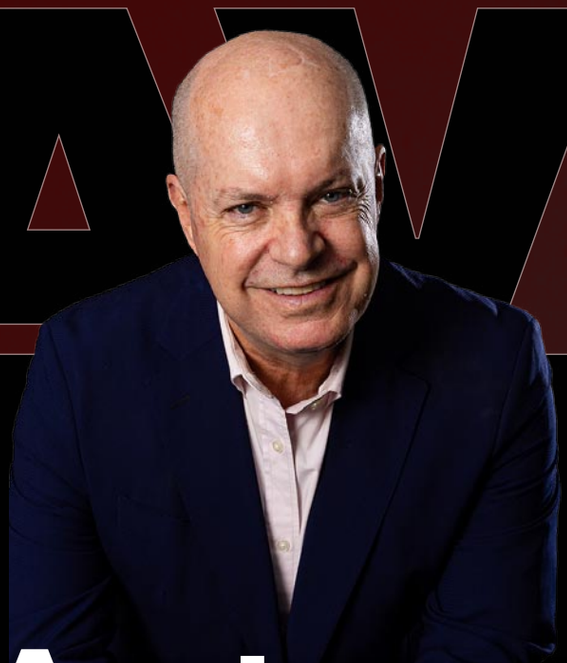

Avant-propos

Marcelo Castello Branco

Président du conseil d'administration de la CISAC

NOUS ABORDONS L'AVENIR FORTS DE LA SOLIDITÉ DE NOTRE RÉSEAU CISAC

Chaque année, à l'heure de publier notre rapport annuel mettant en avant nos principales actions et le travail en cours à la CISAC, je me rends compte de tout ce que nous avons accompli. Il reste pourtant encore beaucoup à faire et nous devons continuer à ne pas ménager notre temps ni nos efforts.

Notre réseau mondial d'organisations de gestion collective doit faire face à des menaces monumentales et imprévisibles. Dans cette nouvelle économie dynamique caractérisée par l'hyperactivité et la disruption, notre rôle sera sans cesse redéfini et passé au crible par nos membres, nos partenaires et les titulaires de licences.

C'est pourquoi je crois profondément en la force de notre réseau mondial. En partageant meilleures pratiques, informations, outils et infrastructures, nous pouvons améliorer nos services aux créateurs. Cet esprit de collaboration est essentiel pour l'avenir de notre Confédération et constitue l'un des piliers fondamentaux de ce que la CISAC représente.

Dans tous les répertoires gérés par les sociétés membres de la CISAC, on observe une saturation des contenus créatifs induite par le streaming et la technologie. Nous devons suivre le rythme de ces changements et envisager de redéfinir nos objectifs pour nous adapter à l'évolution rapide du paysage qui nous entoure.

> « Cet esprit de collaboration est essentiel pour l'avenir de notre Confédération et constitue l'un des piliers fondamentaux de ce que la CISAC représente. »

Cela exige détermination et action. Nous devons éviter la paralysie qui peut découler de la bureaucratie tout en remettant en question et en améliorant sans cesse nos stratégies.

Je suis très fier d'avoir assuré la Présidence du conseil d'administration pendant près de six ans. Alors que mon mandat arrive à son terme, je me dois de rendre hommage au travail exceptionnel de notre secrétariat sous la direction de Gadi Oron. Son leadership proactif nous a permis de gérer efficacement l'énorme flux d'informations et de répondre aux besoins divers de nos organisations de gestion collective à travers le monde. Je remercie également du fond du cœur les autres membres du conseil d'administration et toute la communauté que j'ai eu le privilège de rencontrer pendant toutes ces années. Le chemin parcouru a été à la fois gratifiant et riche en enseignements.

Je suis sincèrement reconnaissant pour la relation et les collaborations que nous avons mises en place ensemble et je serai toujours disposé à m'investir dans cet incroyable réseau qui est le nôtre.

Pour l'avenir, j'ai foi en notre capacité à continuer d'apprendre et de nous adapter à tous les défis qui nous attendent. Nous ne devons jamais oublier que les créateurs sont notre priorité absolue. Ils sont la raison fondamentale de notre existence et de notre capacité à prospérer à l'avenir. Leur voix doit être entendue et appréciée comme il se doit tandis que nous défendons leurs droits et tentons de négocier la révolution de l'IA et bien plus.

Je suis optimiste pour l'avenir de la gestion collective. Il est impératif que nous continuions à rechercher l'efficience, que nous restions fidèles aux membres que nous représentons et que nous nous battions pour une répartition plus directe des droits qui leur reviennent.

La gestion collective n'est pas une solution en soi mais une revendication et une initiative venant des créateurs eux-mêmes. Alors que la CISAC fêtera bientôt ses cent ans, nous devons plus que jamais répondre à cette attente et honorer notre mission. ■

Avant-propos

Gadi Oron
Directeur Général de la CISAC

NOS PRINCIPALES PRIORITÉS : de meilleurs systèmes d'information et un environnement sûr pour développer l'IA sous licence

Bienvenue dans les pages du Rapport annuel 2025 de la CISAC. L'année écoulée a été très chargée et productive pour notre Confédération et différents événements internationaux cruciaux qui se déroulent autour de nous ajoutent encore à son intensité.

Une constante sous-tend les réalisations marquantes que nous avons accomplies ces douze derniers mois : l'importance de la communauté CISAC comme source de stabilité, de force et de soutien pour nos sociétés membres dans le monde entier.

Deux avancées majeures ont dominé notre programme de travail : les progrès réalisés avec la reconfiguration du nouveau système CIS-Net sur le plan technologique, et le travail de plaidoyer de la CISAC sur l'IA, parmi de multiples autres fronts.

CIS-Net, le système qui permet les échanges internationaux de données entre sociétés est la pierre angulaire des services de la CISAC à ses membres. Après un travail intensif et de nombreuses consultations, le conseil d'administration a décidé, fin 2024, de lancer le projet de modernisation de CIS-Net pour l'adapter aux futurs besoins opérationnels des sociétés membres.

Comme vous le lirez en détail dans ce rapport, la mise en œuvre de cette initiative a été un travail de longue haleine. La première phase a impliqué le transfert de propriété de CIS-Net de Fast Track à la CISAC, une opération qui s'est achevée fin 2023, dans le respect du calendrier et du budget prévus. La deuxième étape consistait à mettre en place les ressources internes nécessaires pour soutenir le fonctionnement des systèmes actuels, une tâche qui a, elle aussi, été parfaitement menée à bien.

> “Dans un contexte géopolitique qui semble tendre au nationalisme et au protectionnisme commercial, je pense que des organisations internationales comme la CISAC ont un rôle plus important que jamais à jouer.”

Elle a ouvert la voie au lancement de CIS-Net 2.0 : un projet qui permettra de renforcer l’efficacité du système, de mieux contrôler les coûts et de passer d’une architecture avec un réseau qui relie entre elles les différentes bases de données, à une base de données centralisée sur les œuvres musicales et les cue sheets dans le domaine audiovisuel. Ce projet important doit être parachevé en 2027.

IA : des preuves tangibles

L’intelligence artificielle reste un enjeu prioritaire pour nous. Ces derniers mois, notre projet phare a été l’étude économique mondiale sur l’impact de l’IA générative sur les industries de la musique et de l’audiovisuel. Je suis heureux de constater que cette publication a plus que répondu aux attentes élevées que notre conseil d’administration et nos sociétés membres avaient placées en elle. Elle est venue combler une lacune qui persistait dans nos stratégies de lobbying en fournissant des données internationales fiables sur les pertes qu’un manque de réglementation de l’IA engendrerait pour les créateurs de musique et de l’audiovisuel.

Je suis reconnaissant pour l’immense soutien que nous avons reçu sur ce projet, avec l’organisation d’ateliers de réflexion sur ce thème et les contributions de grande qualité d’une bonne partie de nos membres. Cette mobilisation a été récompensée par l’impressionnante couverture médiatique qui a suivi notre conférence de presse en décembre 2024, sous l’égide de notre Président Björn Ulvaeus.

Forts des preuves fournies par cette étude, nous poursuivons notre lobbying dans tous les pays qui révisent actuellement leur législation sur le droit d’auteur à l’ère de l’IA. Ces efforts ont été particulièrement visibles ces derniers mois face aux propositions inquiétantes présentées au Royaume-Uni et dans l’Union européenne. La santé future de notre secteur à l’ère de l’IA dépend de l’adoption de lois qui préservent la créativité humaine. Ceci implique des mesures pour garantir le respect du droit d’auteur, des règles de transparence efficaces, un système de licences et une juste rémunération.

Une réponse à la fraude

Toujours en lien avec l’IA, la CISAC a également fortement renforcé ses actions pour lutter contre le problème très répandu de la fraude liée aux œuvres. La fraude a toujours existé, mais la production massive de contenus à l’aide de l’IA et l’accroissement des enregistrements inexacts et frauduleux de ces contenus auprès des sociétés a largement contribué à tirer la sonnette d’alarme au sein de notre communauté. La CISAC a réagi rapidement en définissant un certain nombre de meilleures pratiques et en mettant en place d’autres mesures pour contrer cette menace grandissante. Cette tâche est appelée à se poursuivre.

Nos nombreux autres axes de travail progressent également. La collaboration renforcée avec les éditeurs de musique et les plate-formes de streaming contribue à étendre l’utilisation de

l'ISWC dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Au cours de l'année écoulée, nous avons également bien avancé sur un nouveau projet afin que les codes soient attribués via les maisons de disques. Cette mesure accompagnera la sortie commerciale d'un nouveau titre en intégrant à la fois l'ISRC et l'ISWC, ce qui révolutionnera le secteur.

Dans le répertoire audiovisuel, nous continuons à nous battre pour le droit inaliénable à rémunération, afin de garantir un traitement équitable aux scénaristes et réalisateurs. La CISAC a coorganisé son premier événement consacré à ce sujet à l'OMPI en avril et réclamé à l'Organisation de mener une étude indépendante sur cette thématique. Nous avons également soutenu activement les initiatives des pouvoirs publics et les campagnes de nos sociétés membres, notamment au Brésil, en Corée et en Pologne.

Dans le domaine des arts visuels, nous soutenons les actions de lobbying de nos membres autour du droit de suite alors que de nouveaux pays comme la Corée et la Nouvelle-Zélande ont choisi d'appliquer ce droit à la suite de campagnes intensives.

Changement au sein du conseil d'administration

Comme toujours, j'apprécie énormément toute l'aide que nous recevons des membres du conseil d'administration, des Directeurs Généraux des sociétés et des créateurs et partenaires qui nous soutiennent. Cette année, nous élirons un nouveau conseil d'administration. Le conseil sortant a été particulièrement dynamique et a supervisé de nombreuses décisions importantes, par exemple concernant CIS-Net, l'IA et l'ISWC.

Je tiens à remercier tout particulièrement Marcelo Castello Branco, qui se retire après six années à la présidence du conseil. Marcelo a été un soutien indéfectible pour la CISAC et pour moi-même, une source constante de conseils avisés et d'énergie positive. Il a joué un rôle clé dans tout ce que nous avons accompli ces dernières années. Il a guidé la CISAC avec talent pendant les difficiles années de la pandémie, puis lors de l'impressionnante reprise qui a suivi. Je lui suis sincèrement reconnaissant pour tout ce qu'il a réalisé au cours de son mandat.

Si l'on se tourne vers l'avenir, les défis qui attendent le système de gestion collective et la communauté CISAC n'ont jamais été aussi grands. Après cinq années de croissance soutenue des collectes mondiales, certains signes annoncent un ralentissement de la croissance alors que les revenus du numérique se stabilisent, en particulier dans les marchés développés. L'IA ne manquera pas d'ajouter aux difficultés et à l'incertitude qui nous attendent.

Dans un contexte géopolitique qui semble tendre au nationalisme et au protectionnisme commercial, je pense que des organisations internationales comme la CISAC ont un rôle plus important que jamais à jouer. La CISAC continuera à servir ses membres, à répondre à leurs attentes élevées et à relever les défis auxquels ils sont confrontés. Lorsque je reviens sur les progrès accomplis ces dernières années, je suis très optimiste quant à la bonne santé de notre réseau et aux opportunités de croissance qui s'offrent à nous. ■

Le réseau mondial de la CISAC

Le plus vaste réseau du secteur de la création

227 SOCIÉTÉS MEMBRES

+5 MILLIONS DE CRÉATEURS

116 PAYS/TERRITOIRES

13,1

COLLECTES MONDIALES
(milliards EUR)
(chiffres de 2023)

Au service des créateurs de tous les répertoires

audiovisuel

musique

arts visuels

dramatique

littérature

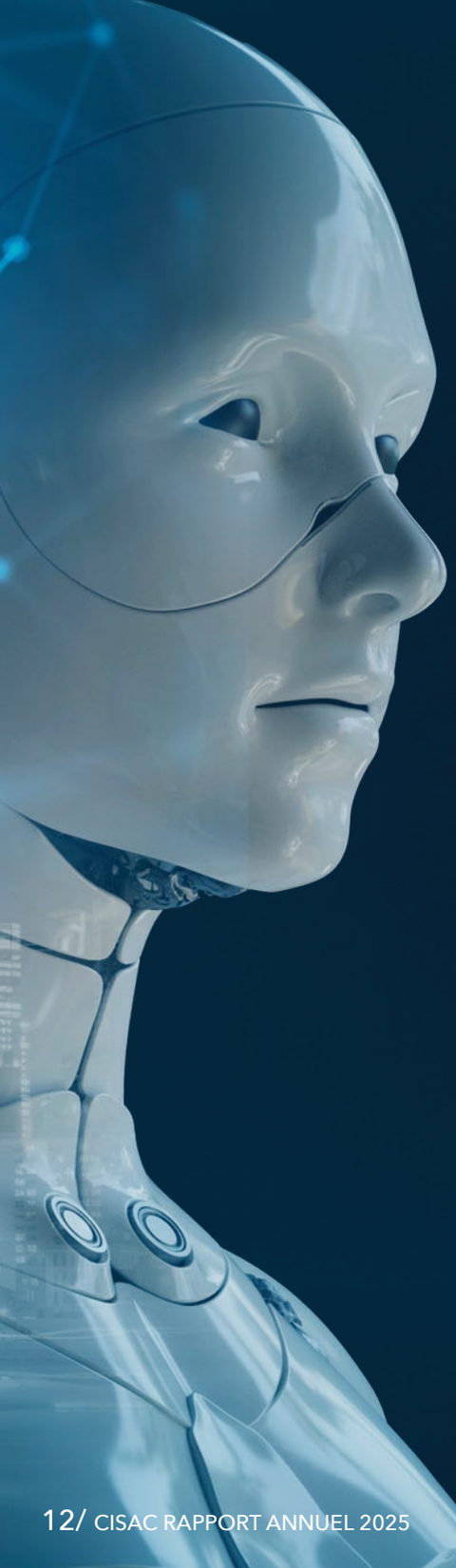

IA : L'ÉTUDE DE LA CISAC ET PMP STRATEGY RENFORCE LE PLAIDOYER DU SECTEUR CRÉATIF

La CISAC est active dans une multitude de territoires et sur de multiples fronts – juridique, stratégique et pédagogique – pour toucher les décideurs politiques et garantir des lois qui préservent les créateurs et la créativité humaine.

Au cours de l'année écoulée, par ses nombreuses contributions écrites et lors d'une multitude de réunions au plus haut niveau avec les pouvoirs publics, la CISAC a clairement exprimé son point de vue dans le débat : le secteur de la création accueille favorablement l'IA mais entend l'autoriser sous licence et monétiser son utilisation au profit des créateurs. La condition pour y parvenir est l'instauration d'un cadre légal sûr, qui protège les droits des créateurs, exige une transparence des opérateurs d'IA et garantit la rémunération équitable des créateurs.

« Le concept même du droit d'auteur a un énorme impact sur la culture, l'emploi et l'économie. Nous ne pouvons pas permettre qu'il soit vidé de sa substance par une mauvaise réglementation de l'IA »

Björn Ulvaeus, Président de la CISAC

ÉTUDE ÉCONOMIQUE CISAC/PMP

Les chiffres clés

La CISAC dévoile son étude économique sur l'IA lors d'une conférence de presse en ligne.

secteur musical

16

Taille du marché

Valeur estimée du marché des produits de l'IA générative dans le secteur musical en 2028
(milliards EUR)

4 / 24 %

Pertes de revenus

Revenus des créateurs de musique menacés en 2028
(par rapport à un monde sans IA générative)
(milliards EUR)

4

Revenus des services d'IA générative

Valeur estimée des revenus des services d'IA générative pour la musique en 2028
(milliards EUR)

secteur audiovisuel

48

Taille du marché

Valeur estimée du marché des produits de l'IA générative dans le secteur audiovisuel en 2028
(milliards EUR)

4,5 / 21 %

Pertes de revenus

Revenus des créateurs audiovisuels menacés en 2028
(par rapport à un monde sans IA générative)
(milliards EUR)

5

Revenus des services d'IA générative

Valeur estimée des revenus des services d'IA générative pour l'audiovisuel en 2028
(milliards EUR)

Outre les vastes actions de plaidoyer des deux dernières années, une pièce essentielle du puzzle est venue compléter le programme de travail de la CISAC en 2024 : un rapport mondial indépendant qui montre les dégâts économiques possibles en l'absence de protection adéquate des créateurs.

L'étude économique mondiale publiée par les analystes de PMP Strategy en décembre est la première en son genre et montre l'impact économique mondial de l'IA sur les secteurs musical et audiovisuel. Publiée à l'occasion d'un webinaire destiné aux membres, suivi d'une conférence de presse en ligne dirigée par le Président de la CISAC Björn Ulvaeus, l'étude s'intéresse à l'évolution estimée de trois paramètres clés dans chaque secteur.

- **La valeur du marché des contenus musicaux et audiovisuels produits par l'IA générative va passer de 3 milliards d'euros en 2023 à 64 milliards d'euros en 2028.**
- **Revenus risquant d'être perdus par les créateurs à l'horizon 2028 : 24 % dans le secteur musical et 21 % dans le secteur audiovisuel.**
- **Les revenus des services d'IA générative pour les contenus musicaux et audiovisuels devraient atteindre 9 milliards d'euros en 2028, contre 0,3 milliards d'euros actuellement.**

ÉTUDE ÉCONOMIQUE DE LA CISAC/PMP — les enseignements politiques à retenir

L'étude de PMP Strategy montre l'énorme valeur que les œuvres protégées par le droit d'auteur génèrent pour les fournisseurs d'IA générative. Ses conclusions font apparaître la faille fondamentale qui se forme sur le marché : de manière contraire à l'équité et à l'éthique, les créateurs voient leurs œuvres récupérées pour venir grossir les revenus des fournisseurs d'IA générative tout en étant eux-mêmes laissés à l'écart de cette croissance.

Voici la principale conclusion de PMP Strategy : « En l'absence de changement du cadre réglementaire, les créateurs endureront des pertes sur deux fronts : une perte de revenus due à l'utilisation non autorisée de leurs œuvres par les modèles d'IA générative sans aucune forme de rémunération et le remplacement de leurs sources traditionnelles de revenus dû à l'effet de substitution des produits générés par l'IA, qui viendront concurrencer les œuvres des créateurs humains. »

La CISAC réclame

- ✓ une transparence de la part des opérateurs d'IA lorsque leurs outils utilisent des œuvres protégées ;
- ✓ l'autorisation des créateurs avant l'utilisation de leurs œuvres ;
- ✓ la rémunération équitable des auteurs et ayants droit.

Ce rapport est mis à la disposition de tous les membres de la CISAC pour sensibiliser les décideurs politiques tout au long de l'année 2025. Il fournit d'importantes conclusions, que le Directeur Général de la CISAC a rappelées lors de la conférence de presse qui a attiré 45 journalistes et a été couverte dans les grands médias partout dans le monde (illustré à la page 15). Notamment dans *Le Monde, BBC Today*, le *Financial Times*, *El Pais*, etc. La publication a obtenu au total plus de 700 articles.

SENSIBILISATION

Music Ally Connect 2025 : Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, répond à Paul Brindley lors d'une interview sur l'IA.

Les activités de plaidoyer de la CISAC se sont accompagnées de nombreuses actions pédagogiques. La Confédération a notamment participé à l'importante session d'information du SCCR de l'**OMPI** sur l'IA et au *Dialogue de l'OMPI sur l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle*. La coopération de longue date avec l'**UNESCO** s'est axée sur l'impact de l'IA sur la diversité culturelle. Le Directeur Général de la CISAC a participé à deux événements publics majeurs : un exposé donné à l'Université de Londres et une interview dans le cadre la conférence MusicAlly Connect, également à Londres.

Ces différentes initiatives sont soutenues par plusieurs sources d'informations approfondies pour les membres telles que le « Bulletin sur l'IA » de la CISAC et le microsite dédié, qui fournit une source centrale d'informations sur les dernières activités et prises de position de la Confédération.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

La CISAC a aussi servi de forum de discussion sur les différentes possibilités d'octroi de licences et systèmes de rémunération envisageables pour l'IA, sous la direction de la Commission Juridique et Affaires Publiques (LPC) et des groupes dédiés à chaque répertoire. Elle a également engagé des discussions sur la manière dont les sociétés devraient aborder l'enregistrement des œuvres issues de l'IA.

L'urgence reste d'instaurer un cadre juridique permettant l'autorisation sous licence de l'utilisation des œuvres protégées comme une solution « gagnant- gagnant » pour les entreprises technologiques et le secteur créatif.

L'étude économique CISAC/PMP sur l'IA a fait l'objet d'une couverture médiatique mondiale.

ACTIVITÉS DE PLAIDOYER À TRAVERS LE MONDE

La CISAC a renforcé son rôle de guide en menant des actions de lobbying autour de l'IA dans différents pays où des projets de loi ou des initiatives politiques sont actuellement à l'étude. Elle a notamment concentré ses efforts, aux côtés du GESAC, son organisation sœur, sur la **loi de l'UE sur l'IA**. Ce texte, adopté en 2023, est considéré comme un important précédent pour les autres pays du monde. Les ayants droit se battent maintenant pour la mise en application efficace des obligations qu'il prévoit en matière de droit d'auteur et de transparence.

À l'échelon national, la CISAC a aussi soutenu les efforts de lobbying de ses sociétés membres dans divers contextes : en **France** autour de la « Charte de Paris pour une intelligence artificielle d'intérêt général » publiée lors du Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle ; au **Brésil**, où des projets de loi forts entendent protéger les créateurs ; à **Hong Kong** et au **Chili**, pour contrer des exceptions excessives en lien avec la fouille de données (Text and Data Mining ou TDM) et dans bien d'autres pays comme l'**Australie**, l'**Espagne** et les **États-Unis**, où la CISAC a soutenu les observations de ses membres et défendu ses priorités.

Au **Royaume-Uni**, la campagne *Make it Fair* a suscité un débat très médiatisé, qui a uni le secteur de la création autour de la consultation publique lancée par le gouvernement sur le droit d'auteur et l'IA. En soutien à ses sociétés membres locales, la CISAC a joint ses observations aux plus de 10 000 réponses suscitées par l'initiative britannique. Le Président Björn Ulvaeus y a apporté un soutien fort avec une déclaration reprise dans de nombreux médias. Björn Ulvaeus a ensuite participé à une réunion pour discuter de la position du Royaume-Uni sur le droit d'auteur et l'IA avec Peter Kyle, ministre britannique de la Science, de l'Innovation et de la Technologie.

CIS-Net 2.0

ÉLABORATION D'UN NOUVEAU CIS-NET

CIS-Net 2.0 vise à complètement moderniser et assurer l'avenir d'un système qui permet le partage efficace des données sur les œuvres musicales mais aussi des cue-sheets audiovisuels entre sociétés.

Propriété de FastTrack pendant deux décennies, le système international CIS-Net appartient désormais à la CISAC depuis 2023. Début 2024, la CISAC a pris les rênes de son exploitation et commencé à travailler avec un groupe d'experts des sociétés pour établir un plan pour l'avenir de CIS-Net. Le conseil d'administration de la CISAC a approuvé le lancement du projet, son budget et ses premières phases à la fin de l'année dernière. Un fournisseur a également été approuvé pour la première phase de mise au point du projet, qui sera suivie par le développement d'un « produit minimum viable » (MVP). Ces deux phases devraient s'achever en 2025.

CIS-Net 2.0 s'appliquera à éliminer les problèmes d'efficacité dans un système qui a déjà 20 ans, à résoudre les instabilités techniques et à réduire les frais de maintenance. La conception du nouveau système garantira l'évolutivité et l'automatisation, avec une architecture « cloud native » et des capacités d'intégration de l'IA. La gouvernance et l'interopérabilité des données seront également renforcées, avec une amélioration de la qualité des données, une réduction des doublons et l'assurance d'une parfaite collaboration internationale. Cette plateforme plus intuitive, plus efficace et plus intégrée garantira une meilleure expérience utilisateur pour les membres. Elle sera aussi conçue pour augmenter la participation et l'adoption parmi les sociétés.

Communiquer autour de l'avancement et des avantages du projet CIS-Net 2.0 auprès de l'ensemble des membres de la CISAC était également une priorité majeure. Une journée de webinaires, organisée par la CISAC en février pour expliquer l'initiative, a attiré plus de 300 participants.

Parmi ses nombreuses fonctionnalités, CIS-Net 2.0 offrira des échanges de données plus rapides, une technologie de pointe, des mises à jour en temps réel, l'automatisation des processus pour éviter les opérations manuelles, une gestion de la fiabilité des données et la possibilité d'identifier les conflits de droits et de données – une possibilité qui n'existe pas dans la version actuelle de CIS-Net.

Début 2025, le projet est entré dans sa phase de cadrage qui a consisté à définir sa portée, ses objectifs et ses contraintes. Après consultation des sociétés, il est passé en phase de développement pour fournir le produit minimum viable (MVP). Il s'agira d'une première version fonctionnelle de CIS-Net 2.0 comportant des fonctionnalités de base. Le MVP devrait être lancé en décembre 2025, après quoi les travaux d'extension du système commenceront pour intégrer plus de fonctionnalités jusqu'à aboutir au périmètre cible complet. Le nouveau système terminé devrait être entièrement développé fin 2027.

L'une des principales priorités est de garantir une transition sans heurts et bien acceptée de la version actuelle à CIS-Net 2.0, avec une approche par étapes et une consultation constante des sociétés pour s'assurer que son exécution correspond à leurs besoins. La version actuelle de CIS-Net restera opérationnelle tout au long du processus.

Cette plateforme plus intuitive, plus efficace et plus intégrée garantira une meilleure expérience utilisateur pour les membres.

En 2024, le système existant n'a cessé de s'améliorer, aussi bien en termes de performances – avec une augmentation du temps de disponibilité des différents nœuds –, qu'en termes de qualité des données. À cet égard, les efforts se sont concentrés sur un petit nombre de sociétés avec le soutien de la CISAC. Une fois lancé, CIS-Net 2.0 deviendra un élément clé des services que la CISAC offre à ses membres. ■

CARACTÉRISTIQUES CLÉS DE CIS-NET 2.0

- ***Base de données centralisée sur les œuvres musicales et les cue-sheets audiovisuels***
- ***Automatisation des processus pour éviter les opérations manuelles***
- ***Technologie de pointe***
- ***Mises à jour en temps réel***
- ***Gestion de la fiabilité des données***
- ***Outil d'identification et de notification des conflits***
- ***Exploitation possible de l'IA (p. ex. pour la déduplication des données)***

ISWC Network

L'ISWC ÉTEND SON UTILISATION À L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE LA MUSIQUE

La CISAC continue d'œuvrer pour que les codes ISWC soient largement utilisés par tous les acteurs du secteur musical. Cinq ans après une grande opération de modernisation, l'identifiant des œuvres est de plus en plus utilisé dans l'ensemble de l'écosystème musical.

Grâce à de nouvelles mises à jour et améliorations, OGC et éditeurs continuent d'adopter l'ISWC tandis qu'un nombre croissant de FSN et autres tierces parties rejoignent aussi le système. La CISAC a en outre testé un service qui associera l'ISWC et le code ISRC de l'industrie phonographique au moment de la sortie d'un titre.

Tout ceci profitera grandement aux créateurs de musique en garantissant l'identification correcte des œuvres et permettra un paiement plus rapide et plus précis des droits.

LES ÉDITEURS ADOPTENT LES SERVICES ISWC DE LA CISAC

L'adhésion aux deux services proposés aux éditeurs continue à se développer. En 2024, 15 éditeurs, dont BMG, Kobalt, Universal et Warner, ont activement utilisé l'ISWC Allocation Service (IAS) pour le pré-enregistrement des œuvres. Il leur permet de recevoir un ISWC dès qu'ils disposent du titre du morceau, du nom de ses auteurs et de leurs Numéros de Nom IP. L'année dernière, quelque 650 000 ISWC ont pu être attribués via l'IAS.

Par ailleurs, l'année dernière, Kobalt, Peermusic et Universal faisaient partie des 15 éditeurs à utiliser l'ISWC Resolution Service (IRS). Ce service est directement proposé par la CISAC et permet aux éditeurs de récupérer « en masse » les ISWC liés à leur fond de catalogue. En 2024, près d'un million d'ISWC ont ainsi été résolus par l'IRS.

ASSEOIR L'ISWC DANS TOUT L'ÉCOSYSTÈME MUSICAL

- ***8 millions d'ISWC ont été attribués en 2024, portant le nombre total d'ISWC à 78 millions.***
- ***L'adhésion aux deux services proposés aux éditeurs continue à progresser.***
- ***Un nombre croissant de FSN et autres tierces parties récupèrent les ISWC et leurs métadonnées « en masse ».***
- ***Le concept d'« ISWC avec statut provisoire » a été testé par les maisons de disques, les éditeurs et les sociétés.***

LES FSN ET AUTRES TIERCES PARTIES ADHÈRENT AUSSI AU SYSTÈME

Des avancées ont également été obtenues dans l'extension de l'ISWC aux tierces parties telles que les FSN et les entreprises technologiques. L'ISWC Automated Lookup Service permet à ces entreprises de récupérer les métadonnées des ISWC en masse, de les intégrer dans leurs propres systèmes et de promouvoir l'utilisation des ISWC lors des échanges de données avec les sociétés.

Plusieurs tierces parties sont désormais en phase de production, dont deux entreprises de données et quatre grands fournisseurs de services numériques. En 2024, près de 60 millions de requêtes liées aux ISWC ont été traitées.

LIER L'ISWC ET L'ISRC AU MOMENT DE LA SORTIE D'UN TITRE

Le projet « ISWC avec statut provisoire » vise à franchir une étape décisive attendue de longue date, afin d'améliorer l'émission des codes ISWC au moment de la sortie d'un enregistrement. La capacité à associer les codes ISWC et ISRC au moment même où un titre paraît apportera des avantages décisifs aux créateurs, aux autres ayants droit et à l'industrie dans son ensemble.

Les codes reçoivent un statut provisoire jusqu'à ce que toutes les métadonnées aient été fournies par les sociétés ou les éditeurs. Le statut passe alors à celui d'« ISWC privilégié ».

La CISAC travaille en collaboration avec un groupe de sociétés sur ce nouveau service, qui a démarré avec la réalisation du PoC (prototype) de PRS for Music au Royaume-Uni. Il est désormais étendu à l'échelle internationale. L'année dernière, il a passé les tests d'acceptation par l'utilisateur (UAT) auprès des maisons de disques, des éditeurs et des sociétés.

Ils seront suivis en 2025 par un prélancement impliquant un petit nombre de maisons de disques. Une fois ce prélancement terminé et validé, le service sera déployé plus largement auprès des maisons de disques. ■

L'ISWC EN CHIFFRES EN 2024

Approximativement

650 000

ISWC émis par les éditeurs via l'ISWC Allocation Service (IAS).

Près d'un

1 000 000

d'ISWC récupérés avec succès par les éditeurs via l'ISWC Resolution Service (IRS).

GDSDX EN ASIE-PACIFIQUE

Dix sociétés sont désormais impliquées dans GDSDX, le système distinct d'échange de données utilisé en Asie-Pacifique à l'initiative de la JASRAC, avec le soutien de la CISAC. Après l'achèvement de son développement en janvier 2024, le système continue d'être utilisé par les sociétés de la région et les sociétés européennes et latino-américaines ont été invitées à y participer. Ce projet illustre de quelle manière la CISAC met à profit son rayonnement international pour soutenir les projets régionaux et nationaux autour de l'ISWC. ■

PRÉVENIR LA FRAUDE LORS DE L'ENREGISTREMENT DES ŒUVRES

La CISAC joue un rôle de plus en plus important dans la lutte contre l'augmentation des cas de fraude dans l'industrie musicale. Ceux-ci sont de plus en plus difficiles à détecter en raison des énormes volumes de données à traiter pour les exploitations en ligne et de l'utilisation de l'IA pour des tentatives de fraude d'une ampleur inédite.

L'ensemble du secteur est la cible de différents types de fraudes mais la CISAC concentre ses efforts sur la fraude liée à l'enregistrement des œuvres. Les fraudes liées à l'enregistrement et à la documentation des œuvres peuvent prendre de nombreuses formes comme l'enregistrement délibéré d'une œuvre frauduleuse avec un lien erroné ou fallacieux vers un ISRC valide.

Une œuvre peut également être enregistrée avec un Numéro frauduleux de Nom IP pour l'auteur-compositeur ou quelqu'un peut prétendre qu'une reprise (cover), un arrangement ou une adaptation d'une œuvre protégée est une composition originale. Tous ces actes peuvent entraîner le calcul et le paiement de droits d'auteur à la mauvaise partie intéressée.

Pour lutter contre la fraude, la CISAC a mis en place une équipe dédiée, l'Inaccurate Work Registration Task Force (IWR TF), dans le cadre du Groupe du Répertoire Musical. Sa première action notable a été de définir et d'approuver un ensemble de meilleures pratiques pour prévenir la fraude et l'inexactitude des données lors du processus d'enregistrement des œuvres musicales.

Ces meilleures pratiques, qui encouragent le principe KYC (« Know Your Customer » ou connaissance client), seront soumises à l'Assemblée Générale de la CISAC en mai sous forme de résolution obligatoire.

La Task Force a également travaillé à identifier d'autres mécanismes et recommandations susceptibles d'être utilisés par les sociétés pour lutter contre la fraude lors du processus d'enregistrement des œuvres.

En outre, des discussions sont en cours pour adapter la résolution obligatoire au répertoire des arts visuels et à celui des œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (DLV). ■

ÉTENDRE LA COLLABORATION SOCIÉTÉS-ÉDITEURS

Le Forum sociétés-éditeurs (SPF) est une initiative conjointe de la CISAC et de la CIEM, qui bénéficie du soutien de l'AIMP, de l'IMPA et de l'IMPF pour le compte des éditeurs. Ce forum repose sur l'échange, entre les deux communautés, de données sur les œuvres, les cue sheets, les accords et les droits d'auteur. En 2024/25, les actions se sont multipliées. Notamment avec la réunion plénière du SPF organisée par la société musicale STIM à Stockholm.

Le Directeur Général de la CISAC et les Directeurs Généraux de différentes sociétés étaient également présents à la conférence « Music Minds » de la CIEM et à la réunion du groupe des Experts du secteur à Madrid en novembre (voir photo). La CISAC a en outre présenté un premier aperçu du Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC au Global Music Summit de l'IMPF en octobre 2024.

LA NOUVELLE NORME GLOBAL CUE SHEET STANDARD 2.0

En septembre 2024, l'initiative du SPF visant à harmoniser les cue sheets pour l'utilisation de musique dans les productions audiovisuelles a franchi une nouvelle étape afin d'inclure pour la première fois les métadonnées sur les enregistrements. Cette opération s'inscrit dans le prolongement du travail engagé en 2020 pour harmoniser les cue sheets. Elle facilitera l'identification des œuvres musicales, des enregistrements sonores et des ayants droit pour toutes les parties intéressées.

La nouvelle norme est destinée à être utilisées par tous les acteurs du secteur qui créent et utilisent des cue sheets pour l'utilisation de musique dans les productions audiovisuelles. Elle fournit les éléments de métadonnées utiles pour identifier les œuvres musicales et les enregistrements sonores et pour garantir la répartition correcte des revenus qu'ils génèrent.

Cette collaboration renouvelée pour intégrer ces éléments de métadonnées signifie que la norme sur les cue sheets s'appliquera non seulement aux collectes de droits d'auteurs mais aussi aux collectes de droits voisins.

La norme Global Cue Sheet Standard 2.0 est disponible anglais, français, allemand, italien, portugais et espagnol. Ses principaux avantages seront le traitement plus efficace des cue sheets, une simplification du processus d'enregistrement et un meilleur suivi des paiements. ■

THE SOCIETY PUBLISHER FORUM

Soutenu par

CISAC aimp ASSOCIATION OF INDEPENDENT MUSIC PUBLISHERS IMPF ICMP

BULGARIE

Combler les lacunes du système de collecte

La Bulgarie bénéficie d'un paysage culturel dynamique et de sociétés membres efficaces, pourtant le pays reste sous-performant pour les créateurs, avec un cadre juridique complexe conjugué à un défaut flagrant d'application de la loi. Le plan de développement de la CISAC vise à améliorer la situation en suivant un calendrier précis.

La négociation des tarifs pour l'utilisation des œuvres des créateurs est fortement déséquilibrée en faveur des utilisateurs. Les procédures engagées conformément à la loi sur le droit d'auteur ont donné lieu à d'interminables discussions. Aucune des sociétés d'auteurs n'a encore réussi à établir des tarifs approuvés par le ministère de la Culture. Pendant ce temps, les œuvres protégées par le droit d'auteur continuent d'être utilisées sans rémunération équitable, en particulier lors de la retransmission d'œuvres audiovisuelles.

Le secteur de l'hôtellerie-restauration est largement sous-couvert par les licences. On estime que 10 % seulement des hôtels, restaurants et cafés possèdent une autorisation couvrant l'exécution publique de musique. L'immense majorité des établissements ne paie pas de droits pour l'utilisation de musique. Même les événements financés par les municipalités détiennent rarement les licences nécessaires et les contrôles du ministère s'y font rares.

La CISAC renforce ses efforts dans ce pays pour aider ses sociétés membres locales, MUSICAUTOR et FILMAUTOR, à rétablir un cadre efficace de protection du droit d'auteur. Ces efforts bénéficieront du large soutien de la communauté internationale des sociétés en tirant pleinement parti de l'organisation de l'Assemblée Générale de la CISAC à Sofia en mai 2025.

Plusieurs amendements à la législation sont proposés, notamment, le renforcement de l'obligation pour les nouveaux commerces d'acquérir une licence, des responsabilités en matière de contrôle pour les autorités locales et les organisateurs de concerts, mais aussi la mise en place d'un mécanisme efficace de fixation des tarifs, des tarifs plus élevés, ainsi qu'un système de copie privée effectif. ■

Évolution des marchés CISAC

INDE

Le programme de soutien vise à renforcer la croissance du marché

Ces dernières années, le marché indien de la création affiche une forte croissance. En 2024, le montant total des droits collectés pour le compte des créateurs a dépassé 7 milliards de roupies, soit une augmentation de 42 % en monnaie locale par rapport à 2023, un chiffre qui a plus que quadruplé sur les cinq dernières années. Grâce principalement à la croissance exceptionnelle des revenus provenant du streaming, l'Inde est passée de la 37e à la 23e place au classement mondial des droits collectés pour le compte des créateurs entre 2019 et 2023.

Malgré cette croissance, le total des collectes reste bien en deçà de son potentiel pour un marché aussi vaste.

Le principal problème vient du faible taux de pénétration des services de streaming payants ou premium. La faiblesse des sources de revenus non numériques est un autre sujet de préoccupation pour les créateurs. Depuis un certain nombre d'années, la CISAC travaille avec la société locale IPRS pour améliorer ses activités et les aligner sur les meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance, d'octroi de licences et de répartition des droits. Ce travail s'est poursuivi en 2024-2025 avec la préparation d'un nouveau plan d'action visant à définir le potentiel du marché, à identifier la rentabilité et l'ampleur du soutien requis et à fixer les priorités et les grandes étapes.

Ce plan vise à favoriser une croissance durable pour aider l'Inde à devenir un marché majeur. Il cible une augmentation des droits collectés auprès des plateformes numériques locales et la diversification des sources de revenus. ■

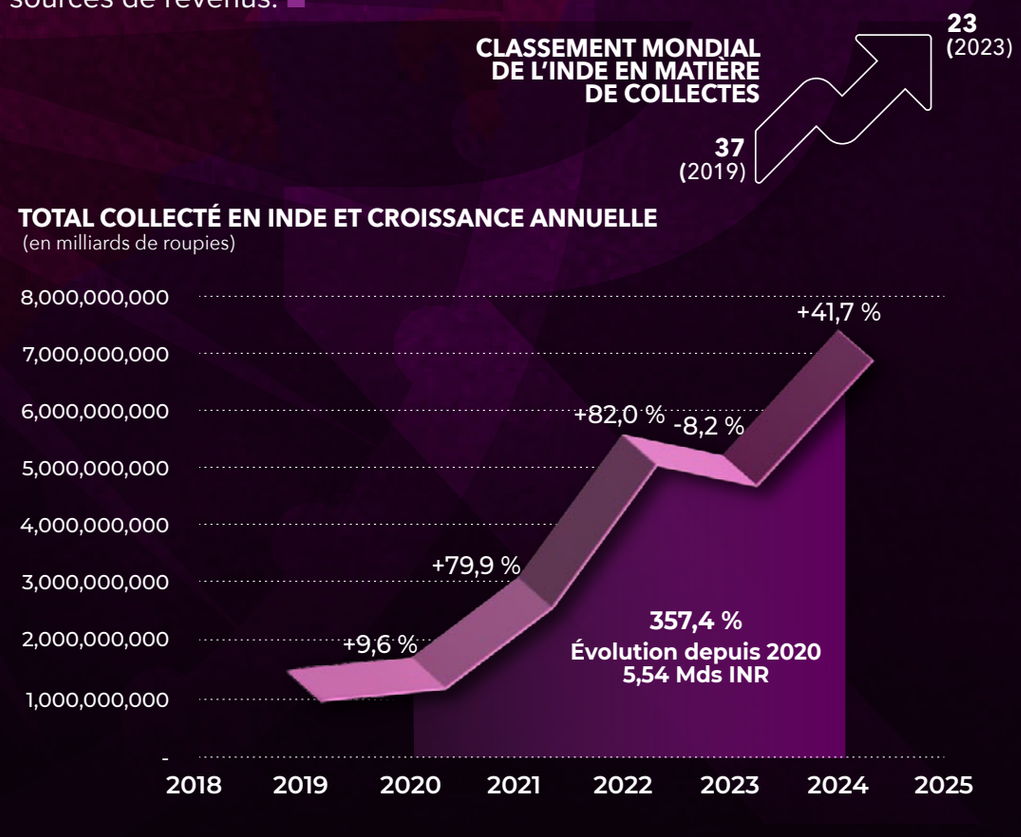

Évolution des marchés CISAC

COLOMBIE

Lever les obstacles à la croissance

La Colombie est la quatrième puissance économique d'Amérique latine. Ces dernières années, le marché musical local y affiche une croissance stable. Les collectes du pays ont augmenté de 16 % en 2023. Elles dépassent désormais d'un tiers leur niveau d'avant la pandémie mais en termes de droits collectés par habitant, restent inférieures à celles de l'Argentine des deux-tiers. La concurrence déloyale, la faible sensibilisation au droit d'auteur et les faiblesses des systèmes d'information des ayants droit restent des obstacles à la croissance.

La CISAC et la SAYCO, la société d'auteurs locale (en photo ci-dessus), ont élaboré conjointement un plan d'amélioration visant à tirer parti du potentiel considérable du marché colombien. Ce plan vise à améliorer les processus internes en matière d'adhésion, de documentation, de répartition, d'octroi de licences et de négociation. Présenté au Groupe Répertoire Musical de la CISAC en novembre 2024, cette collaboration prévoit des réformes substantielles et une hausse des collectes à l'horizon 2028.

Il comprend notamment un soutien direct ainsi qu'une formation aux techniques de négociations avec les télé- et radiodiffuseurs et les plateformes numériques. Par ailleurs, une stratégie de lobbying législatif vise à mieux se faire entendre face aux intermédiaires privés actifs dans le secteur de la musique live et d'ambiance.

La CISAC aidera également à lancer une campagne de sensibilisation pour contrer les fréquentes campagnes médiatiques contre la gestion collective et les sociétés d'auteurs. Enfin, de nouveaux outils techniques simplifieront les processus internes d'adhésion, de documentation et de répartition pour plus d'efficacité.

Ce plan d'action détaillé prévoit une hausse des collectes de 50 % au cours des cinq prochaines années. ■

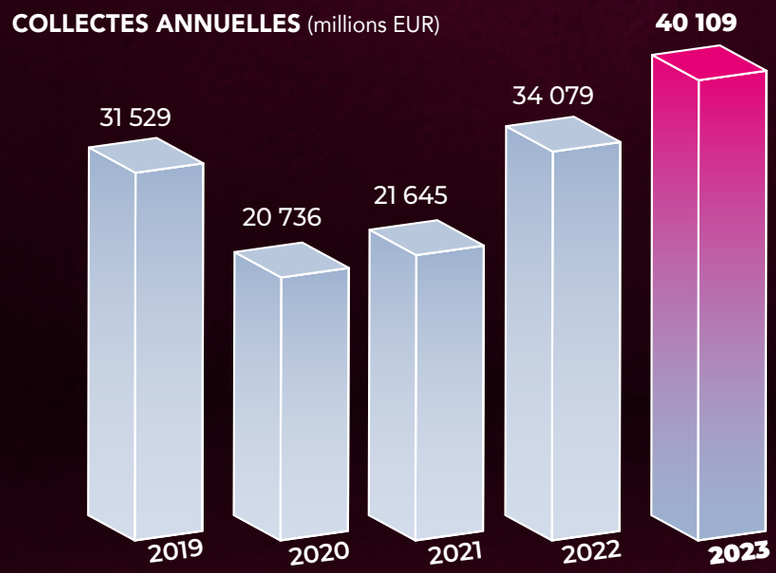

Évolution des marchés CISAC

TURQUIE

Exploiter pleinement le potentiel du marché

Malgré son marché musical extrêmement dynamique et son classement parmi les 20 plus grandes économies mondiales, la Turquie continue d'afficher l'un des niveaux de collectes par habitant les plus faibles d'Europe. Ces dernières années, les efforts de la CISAC pour faciliter la nouvelle collaboration entre ses sociétés membres locales, MESAM et MSG, ont contribué à leur croissance mais l'inefficacité du système de gestion collective, le défaut d'application de la législation et le manque de respect et de sensibilisation au droit d'auteur brident le potentiel de ce marché.

En 2024, la CISAC a concentré son plan de développement sur le marché turc dans l'objectif de lever ces obstacles. Ce plan vise à générer une hausse substantielle des collectes dans les sept années à venir, en axant particulièrement les efforts sur les trois secteurs clés.

Dans le secteur de la télé- et radiodiffusion, la CISAC s'efforce d'encourager la mise en œuvre des meilleures pratiques internationales. Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration et du divertissement, le lobbying vise à encourager une modification de la loi afin d'instaurer un véritable guichet unique d'octroi de licences pour tous les lieux publics. Enfin, dans le cadre plus large de la gestion collective, les efforts se poursuivent pour établir des règles de répartition communes et renforcer l'efficacité des collectes. ■

COLLECTES DES SOCIÉTÉS MESAM & MSG – 2019-2023
(Montant collecté et croissance en monnaie locale - millions TRY)

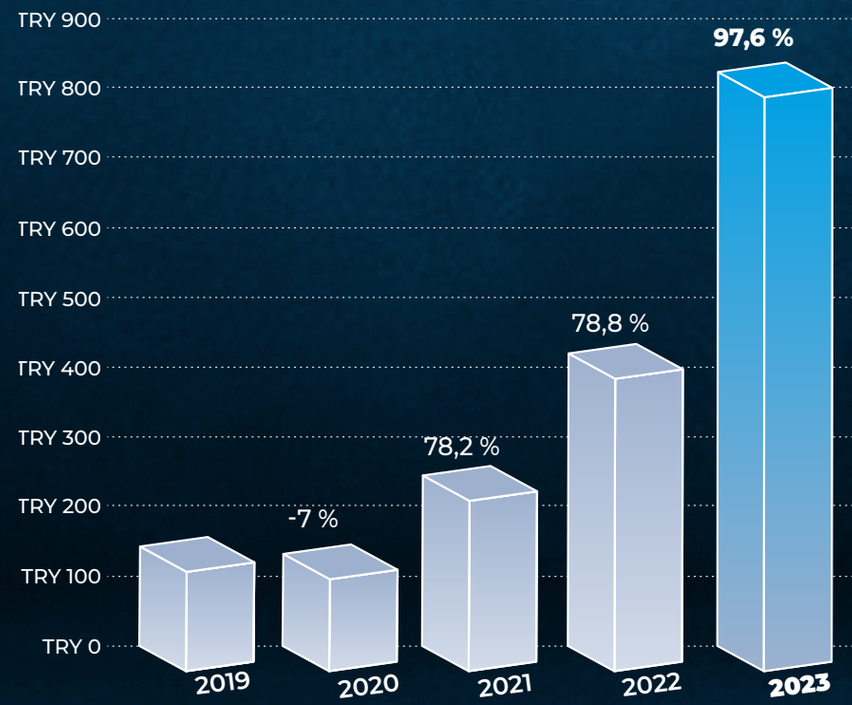

Les actions de plaidoyer de la CISAC à travers le monde

La CISAC soutient ses membres dans un large éventail d'activités de lobbying et de plaidoyer aux quatre coins du globe, notamment sous la forme d'observations concernant les projets de loi sur l'IA, de campagnes de soutien à la rémunération pour copie privée, d'actions de lobbying contre les exceptions excessives au droit d'auteur, de recommandations sur la mise en œuvre du droit de suite et de promotion du droit à rémunération pour les créateurs audiovisuels. À titre d'illustration, une sélection des actions de plaidoyer menées par la CISAC en collaboration avec ses sociétés membres est présentée sur cette carte.

REMARQUE : la carte des territoires en surbrillance est donnée à titre indicatif et elle n'est pas exhaustive

Les actions de plaidoyer de la CISAC

Moldavie
règles de gestion collective et accréditation de la société membre de la CISAC

Finlande
opposition à la réduction de la rémunération pour copie privée

Pologne
extension du droit à rémunération des créateurs audiovisuels aux utilisations en ligne

Mise en œuvre du règlement européen sur l'IA

Royaume-Uni
révisions législatives sur l'IA

Macédoine du Nord
droits d'exécution publique

Espagne
proposition d'un système de licence collective étendue

Algérie
droit à rémunération pour les créateurs audiovisuels

Afrique occidentale (UEMOA)
nouvelle directive sur la copie privée

Ouganda
réforme du droit d'auteur

Afrique du Sud
révision de la loi sur le droit d'auteur

Géorgie
opposition à la révision des règles de gestion collective et au processus d'accréditation inéquitable

Bulgarie
directives européennes SatCab II et DSM (marché unique numérique)

Inde
extension de la licence de télé- et radiodiffusion obligatoire aux services numériques

Australie
observations sur l'IA et les droits audiovisuels

Kazakhstan
nationalisation de la gestion collective

Chine
droits musicaux sur les œuvres audiovisuelles

Hong Kong
révisions législatives sur l'IA

Corée du Sud
droit à rémunération des créateurs audiovisuels, nouveau droit de suite et IA

Japon
exception concernant la fouille de textes et de données (TDM), copie privée et droit de suite

Thaïlande
pratiques de buyout et limitation du nombre de sociétés

Philippines
révision de la loi sur le droit d'auteur

Nouvelle-Zélande
application de la loi sur le droit de suite

Juridique, lobbying, éducation

LES REVENUS DE LA COPIE PRIVÉE SONT SUR LA BONNE VOIE EN AFRIQUE OCCIDENTALE

En Afrique de l'Ouest , la CISAC continue de soutenir les initiatives pour opérationnaliser la rémunération pour copie privée.

En octobre 2024, le gouvernement sénégalais a officiellement adopté un décret pour transposer la directive de l'UEMOA (l'Union économique et monétaire ouest-africaine) sur la copie privée dans sa législation nationale. Aux côtés des auteurs, artistes et producteurs, la CISAC soutient cette mesure depuis plus de dix ans et la décision du Conseil national des ministres marque une étape importante pour la communauté des créateurs de toute la région.

L'adoption de la directive N° 07/2023/UEMOA/CM fait suite au travail accompli par la CISAC et ses partenaires internationaux pour rédiger et soutenir une directive satisfaisante sur la rémunération pour copie privée et fournir un cadre juridique harmonisé pour tous les membres de l'UEMOA. Le Sénégal sera le troisième État membre de l'UEMOA à introduire cette rémunération après le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. La CISAC a collaboré à ce projet avec des partenaires clés tels que l'IFRRO, l'OMPI et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Une fois appliquée, cette rémunération assurera une source de revenus aux créateurs tout en alignant les pays membres de l'UEMOA sur les meilleures pratiques internationales de gestion des droits d'auteur. De manière non négligeable, elle établit aussi un précédent pour les autres nations du continent. Les cinq membres restants de l'UEMOA doivent transposer la directive dans leur législation nationale pour septembre 2025.

Conformément aux systèmes de rémunération pour copie privée déjà en vigueur, cette rémunération est collectée sur les téléphones portables, disques durs et autres supports enregistrables exportés ou fabriqués dans un pays afin de dédommager les créateurs pour la reproduction de leurs œuvres à des fins privées. ■

De g. à d. : Aly Bathily, DG de la SODAV, Samuel Sangwa, Directeur Régional Afrique de la CISAC, et El Hadji Tanor Gning, Directeur de Cabinet du ministère sénégalais des Sports et de la Culture.

Juridique, lobbying, éducation

LE LABEL « COPYRIGHT FRIENDLY » ENCOURAGE LES MEILLEURES PRATIQUES DES UTILISATEURS

Une nouvelle initiative lancée par la CISAC en Afrique vise à positionner le respect du droit d'auteur comme un avantage concurrentiel pour les entreprises, les organisateurs d'événements et les institutions.

Le label « Copyright friendly » est une certification qui permet aux OGC de la région d'identifier et de reconnaître les acteurs du secteur dont les pratiques professionnelles respectent les droits des créateurs. Ce projet cible actuellement les secteurs du tourisme et de la culture, qui ont d'étroites relations avec les industries créatives.

Le mouvement a gagné de l'ampleur tout au long de l'année 2024 et se développe dans les secteurs de la culture et du tourisme, ainsi que dans le secteur public. Pendant le tournoi de football de la Coupe d'Afrique des nations organisé en Côte d'Ivoire, 50 hôtels, bars, restaurants et municipalités ont reçu le label en reconnaissance de leur respect de la législation sur le droit d'auteur.

Lors du festival d'arts Kigali Triennial au Rwanda, la ville de Kigali a également été accréditée pour l'importance attachée aux pratiques respectueuses du droit d'auteur. Au Burkina Faso, lors de la Semaine de sensibilisation au droit d'auteur, le BBDA, la société locale, a accordé le label « Copyright friendly » à plus de dix établissements d'hôtellerie-restauration et aux Rencontres internationales de peinture de Ouagadougou (RIPO) de décembre 2024.

Le label a été officiellement enregistré auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) en novembre. La reconnaissance de sa validité juridique dans le cadre de certification de l'OAPI marque une étape clé. Elle permet aux acteurs commerciaux, institutions culturelles et organisateurs d'événements des 17 États membres de l'OAPI d'afficher officiellement leur attachement au droit d'auteur et, ce faisant, de contribuer à promouvoir les œuvres et les droits des créateurs dans toute la région. ■

Cérémonie de remise du label à Abidjan

Remise du label à la Triennale de Kigali

Cérémonie de remise du label à Ouagadougou

Juridique, lobbying, éducation

"CISAC Creators Conversations" : LE NOUVEAU PODCAST PÉDAGOGIQUE

En mai 2024, la CISAC a lancé « CISAC Creators Conversations », un nouveau podcast pédagogique visant à renforcer et soutenir le travail de plaidoyer de la Confédération à travers le monde.

« CISAC Creators Conversations » vise à soutenir la CISAC et ses membres en mettant en lumière le point de vue des créateurs sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Cette initiative met en évidence l'importance de la culture et des industries créatives à l'échelle internationale, et le rôle joué par les sociétés de gestion collective.

Le premier épisode était axé sur le succès international de la culture coréenne et les leçons que peuvent en tirer les créateurs du monde entier. La directrice de la CISAC attachée aux créateurs y échange avec trois des créateurs de musique les plus prolifiques de la scène K-pop : le producteur et auteur-compositeur James Reynolds et le duo d'auteurs-compositeurs Max Graham et Matt Thomson.

Les invités ont écrit de nombreux titres pour des artistes K-pop tels que BTS, Enhypen et Seventeen. Dans le podcast, ils discutent de l'essor de la K-pop en tant que phénomène mondial. Ils expliquent les opportunités disponibles, la façon dont la K-pop leur a permis de gagner durablement leur vie, mais aussi comment ils utilisent l'IA dans le processus créatif ainsi que leur préoccupation à ce sujet.

Ce **premier épisode** plantait le décor pour l'Assemblée Générale de la CISAC de Séoul. « CISAC Creators Conversations » est disponible sur toutes les grandes plateformes de podcast et sous forme de podcast vidéo sur YouTube. ■

Anna Neale, Directrice attachée aux créateurs, interviewe trois auteurs-compositeurs de K-pop installés au Royaume-Uni : le producteur, auteur de musique et ingénieur de mixage James Reynolds et le duo d'auteurs-compositeurs Arcades (Max Graham et Matt Thomson).

L'IA domine les discussions de l'Assemblée Générale 2024 à Séoul

L'Assemblée Générale de la CISAC a attiré plus de 75 sociétés membres à Séoul. Créateurs de renom et décideurs politiques ont participé à une réunion inspirée par la réussite de la Corée.

Galerie photos de l'Assemblée Générale de la CISAC

Avant l'Assemblée Générale, une délégation CISAC emmenée par les deux Vice-Présidents Ángeles González-Sinde Reig et Arturo Márquez a **rencontré le ministre coréen de la Culture, des Sports et du Tourisme, M. Yu In Chon.**

Ensuite, M. Yu In Chon a prononcé un **discours de bienvenue** devant tous les délégués et partagé ses réflexions sur la façon dont son pays est devenu l'un des leaders mondiaux des industries créatives.

« Il y a quinze ans, alors que je devenais ministre pour la première fois, le droit d'auteur était l'un de mes chevaux de bataille. Convaincu qu'il n'y a pas d'avenir pour l'industrie culturelle sans protection des créateurs, nous avons révisé la législation sur le droit d'auteur et les systèmes de rémunération. Aujourd'hui encore, la protection des créateurs reste notre priorité numéro un dans l'élaboration de nos politiques. »

Le ministre s'est engagé à collaborer plus activement avec la CISAC et ses sociétés membres, surtout aujourd'hui, à l'ère du numérique.

DISCOURS D'OUVERTURE DU PRÉSIDENT DE LA CISAC

Le Président de la CISAC **Björn Ulvaeus** s'est adressé aux délégués dans un discours enregistré axé sur les enjeux de l'IA, des enjeux autour desquels il avait rallié les membres de la Confédération un an plus tôt lors de l'AG de Mexico. La loi de l'UE sur l'IA est une avancée positive mais il reste encore beaucoup à faire.

« *Le débat s'est déplacé. La législation est en bonne voie. Maintenant, nous devons travailler plus dur que jamais pour garantir une issue tout aussi favorable dans d'autres pays comme les États-Unis, le Japon, le Brésil, le Canada… Et bien sûr ici, en Corée. Je suis heureux que la CISAC ait montré la voie à suivre. Elle doit continuer à la faire.* »

Le thème principal du discours de **Marcelo Castello Branco**, Président du conseil d'administration de la CISAC, était le changement et la nécessité d'innover constamment pour la communauté CISAC.

« *Nous ferions mieux de nous habituer à l'inconfort et d'accepter l'innovation sans hésitation. Il est même difficile de parler de réglementation internationale alors que la technologie ne nous laisse pas le temps de respirer. Voilà le nouveau paysage auquel nous sommes confrontés.* »

60E ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ KOMCA

Le Président de KOMCA, **Ga Yeoul Chu**, s'est réjoui du 60e anniversaire de sa société – un moment fort en Corée, qui ne célèbre pas seulement l'histoire, mais aussi une renaissance.

« *J'espère que le succès de l'Assemblée Générale réaffirmera une nouvelle fois l'importance de la protection du droit d'auteur et contribuera à créer un environnement dans lequel les créateurs sont protégés à l'ère numérique, surtout face à l'avènement de l'IA* », a-t-il déclaré.

Ángeles González-Sinde Reig, Vice-Présidente de la CISAC

M. Yu In Chon, ministre coréen de la Culture, des Sports et du Tourisme

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CISAC REVIENT SUR UNE ANNÉE FORTE POUR LA CONFÉDÉRATION

Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, a fait le bilan d'une année d'avancées importantes pour la CISAC dans le domaine des technologies, du lobbying et, tout particulièrement, dans sa réponse à l'IA.

Pour illustrer les enjeux de la discussion sur les droits des créateurs à l'ère de l'IA, il a mis en avant le cas de la Corée, exemple parfait du pouvoir économique et culturel du secteur de la création.

« La culture, c'est le pouvoir. Elle génère de la valeur économique et elle donne de l'influence. La Corée a travaillé très dur pour récolter les fruits du succès de son secteur culturel. »

L'enregistrement des discours est disponible **ici**.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET CRÉATEURS MEMBRES PARTICIPENT À DIFFÉRENTES TABLES RONDES

Dans une série de tables rondes, les intervenants se sont penchés sur les principaux défis auxquels la communauté CISAC est confrontée.

Lors de la table ronde *La culture au-delà des frontières*, les panélistes ont discuté de ce que signifie le succès en matière de politiques d'aide aux créateurs et au secteur créatif. Cette table ronde réunissait **Ángeles González-Sinde Reig** et **Arturo Márquez**, Vice-Présidents de la CISAC, **Jenny Morris** de la société APRA, **Yoo Ji-Tae** de la DGK et **Kim Jae Won**, musicien et membre de l'Assemblée nationale coréenne.

Lors de la table ronde consacrée à **l'Évolution du marché de l'intelligence artificielle**, le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC **Benjamin Ng** a échangé avec **Taron Liptapallop** de la société MCT, **Marie-Anne Ferry-Fall** de l'ADAGP, **Cristina Perpiñá-Robert Navarro** de la SGAE, **Alexandra Cardona Restrepo** de REDES et **Lee Kyong-Ha** de l'Institut coréen de la Science et des Technologies de l'Information.

Les panélistes ont mis en avant les difficultés liées à l'identification des contenus générés par l'IA, appelé à des réglementations plus claires et souligné l'importance de trouver un équilibre entre progrès technologique et protection des droits des créateurs.

La table ronde consacrée à l'IA et aux politiques qui s'y rapportent était animée par la Directrice des Affaires Juridiques et Publiques de la CISAC Constance Herreman.

Sydney Sanchez d'UBC, **Tobias Holzmüller** de la GEMA, **Kazumasa Izawa** de la JASRAC, **Sylwia Biadun** de ZAPA et **Barbara Ann Hayes** de l'ALCS ont examiné les différentes approches des décideurs politiques pour réglementer et autoriser sous licence les outils d'IA.

Coopération et concurrence ont fait l'objet d'un débat animé par le Director of Buisness and Technology de la CISAC Sylvain Piat.

Les panélistes ont convenu que leurs sociétés font face à une concurrence de plus en plus pressante. Mais la coopération et l'unité sont aussi essentielles. Après tout, comme l'a rappelé l'un des membres du panel, la menace que représentent les opérateurs de l'IA pour les droits des créateurs n'est-elle pas notre pire concurrent ?

Thursday Alciso de la FILSCAP, **Juan Antonio Durán** de la SCD, **Annabell Lebethe** de la SAMRO, **Cécile Rap-Veber** de la SACEM et **Andreas Wegelin** de la SUISA ont partagé leurs précieux points de vue lors de cette dernière table ronde de l'Assemblée Générale, qui portait sur l'évolution du marché, la concurrence et la coopération. ■

LA CISAC ET LE CIAGP POURSUIVENT LEUR TRAVAIL AVEC DE NOUVEAUX GROUPES SIMPLIFIÉS

En collaboration avec le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP), la CISAC continue de se battre pour la protection des droits et la rémunération des artistes visuels dans un marché toujours plus complexe.

À la suite des réformes approuvées par le conseil d'administration de la CISAC, visant à renforcer l'efficacité des activités, le Comité Exécutif du CIAGP a été restructuré et renommé Groupe du Répertoire des Arts Visuels (VARG). Composé de 11 cadres supérieurs de sociétés, le VARG élabore les stratégies du réseau des artistes visuels à l'échelle internationale. Kader Attia a été réélu à la Présidence du CIAGP et Marie-Anne Ferry-Fall à la fonction de Rapporteure générale du comité pour un nouveau mandat de deux ans.

La réunion annuelle du CIAGP 2024 s'est tenue à Londres.

RENFORCER LE CADRE MONDIAL DE PROTECTION POUR LES DROITS DES ARTISTES

La réunion annuelle du CIAGP s'est tenue à Londres en novembre 2024 à l'occasion du 40e anniversaire de la DACS, société organisatrice de la réunion. L'événement a réuni créateurs, OGC et leaders de l'industrie. Lord Parkinson of Whitely Bay, ancien ministre britannique, était présent pour discuter du droit de suite, de la réponse à apporter à l'IA et de la nécessité de renforcer la protection des artistes dans les marchés en ligne.

Le CIAGP a établi sept groupes de travail spécialisés pour se concentrer sur les enjeux prioritaires. Il a ainsi pu renforcer ses efforts de lobbying et l'efficacité des systèmes de gestion des droits.

LES NOUVEAUX GROUPES DE TRAVAIL (GT) DU CIAGP

Répartition :
simplifier les échanges d'informations sur les œuvres audiovisuelles, les chaînes de télévision et les droits soumis à la gestion collective.

Droit de suite – Opérationnel et Reconnaissance et mise en œuvre du droit de suite :
faire campagne pour une plus large reconnaissance du droit, principalement dans les régions où les artistes n'en bénéficient toujours pas.

Limitations et exceptions :
actions au niveau de l'OMPI pour protéger les artistes de limitations excessives.

Business models :
nouvelles stratégies d'octroi de licences et application de clauses de « réserve des droits » pour préserver le contrôle des artistes sur leurs œuvres.

Répertoire / Règles de Rio :
améliorer la communication entre sociétés en matière de représentation des artistes et de modifications des licences.

IPI :
garantir la gestion précise et efficace du système d'Information sur les Parties Intéressées.

AVANCÉES DANS L'ADOPTION DU DROIT DE SUITE

Grâce à la campagne pour le droit de suite, son adoption internationale continue de s'étendre. La **Corée du Sud** a adopté le droit de suite en 2023 pour une entrée en vigueur prévue en 2027. Le CIAGP continue de jouer un rôle consultatif dans l'élaboration du cadre réglementaire qui régira son système d'application. La CISAC a en outre rencontré les représentants du Korean Arts Service Management (KAMS), l'agence qui pourrait gérer le système de collecte du droit. Aux **Philippines**, l'Office de la propriété intellectuelle (IPOPHL) collabore avec la CISAC pour créer une société de collecte des droits d'auteur et du droit de suite.

En **Nouvelle-Zélande**, la loi de 2023 sur le droit de suite des artistes visuels a établi une nouvelle entité baptisée Resale Royalties Aotearoa Toi Huarau (RRA), qui doit commencer à collecter le droit.

La CISAC soutient les différentes campagnes de mise en application du droit au **Canada**, au **Japon** et en **Afrique**, où elle travaille en collaboration avec l'agence régionale **ARIPO.** Au **Chili**, la CISAC mène campagne pour l'approbation définitive du projet de loi Balmes.

La CISAC reste également active au sein de l'OMPI en apportant ses observations sur l'élaboration de son Instrument relatif au droit de suite des artistes. Cette ressource internationale vise à soutenir la gestion et l'application efficaces du droit. Sa première version a été publiée en avril 2024. Parallèlement, la CISAC continue de plaider pour que le droit de suite devienne un point permanent à l'ordre du jour du SCCR de l'OMPI.

FAIRE FACE AU PROBLÈME DE L'IA GÉNÉRATIVE

L'IA est l'une des premières priorités du programme de travail de la CISAC. Le groupe de travail du CIAGP sur les business models a publié un rapport détaillé intitulé « *AI: Possible Steps Forward for Visual Arts Societies* ». Il préconise l'adoption de clauses claires et explicites de réserve des droits dans les accords de licence. Plusieurs sociétés d'arts visuels ont déjà tenu compte des recommandations du CIAGP.

Le VARG collabore en outre au logiciel WIPO Connect, qui vise à simplifier les opérations des OGC. Disponible en six langues, cette plateforme propose des modules pour la documentation des œuvres et des ayants droit, l'octroi de licences et la répartition des droits, garantissant plus d'efficacité et de transparence pour les artistes partout dans le monde. ■

AUDIOVISUEL : l'OMPI au cœur des efforts pour le droit à une rémunération équitable

Les scénaristes et réalisateurs sont la pierre angulaire de l'industrie audiovisuelle : ce sont eux qui créent la valeur culturelle et économique au cœur des programmes de télévision et de cinéma. Et pourtant, dans la plupart des pays, ces créateurs audiovisuels ne disposent toujours pas d'un cadre de rémunération équitable. La CISAC continue de faire pression sur les décideurs politiques, notamment à l'OMPI, où une proposition de nouvelle étude juridique représente une opportunité majeure d'avancement.

Événement parallèle CISAC/FESAAL/SAA à l'OMPI.

En 2024-2025, la CISAC a poursuivi son travail aux côtés des représentants de la Côte d'Ivoire pour demander officiellement à l'OMPI de mener une étude sur les droits et la rémunération des créateurs audiovisuels. Cette initiative fait suite aux études de cas publiées par la CISAC et son partenaire international sur la situation en Espagne, en Italie, en Pologne et en Amérique latine. Elles ont montré que l'adoption de la loi sur les droits audiovisuels a coïncidé avec une croissance positive du secteur audiovisuel.

Pour contribuer au débat, en avril, la CISAC s'est associée à la SAA et à la FESAAL, ses organisations partenaires, pour organiser un événement pédagogique en marge de la 46e session du SCCR de l'OMPI. Sous le titre *Beyond the Credits: Strengthening Audiovisual Authors' Rights*, il a réuni diplomates et créateurs venus d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine.

De g. à d. : la Directrice de la CISAC attachée aux créateurs, Ángeles González-Sinde Reig, Vice-Présidente de la CISAC, et Kim Seung-su, député coréen.

CTDLV 2024 à Sao Paulo.

Atelier audiovisuel à Budapest.

ACTIONS DE LOBBYING, DE LA CORÉE AU BRÉSIL EN PASSANT PAR LA POLOGNE

À l'échelon national, la CISAC a mené des actions de lobbying auprès de nombreuses sociétés qui se battent pour le droit à rémunération. Ces actions sont désormais mieux coordonnées après la réforme structurelle qui a placé les activités stratégiques de la CISAC sous la responsabilité du Groupe du Répertoire Œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (DLVRG), en partenariat avec la Commission Juridique et Affaires Publiques (LPC). Le Comité Technique Œuvres Dramatiques, Littéraires et Audiovisuelles (CTDLV) fournit principalement une assistance technique.

Lors de l'**Assemblée Générale de Séoul**, Ángeles González-Sinde Reig, Vice-Présidente de la CISAC et réalisatrice, et la Directors Guild of Korea (DGK), ont rencontré le député sud-coréen en charge des affaires culturelles.

Des réunions ont également été organisées avec la Directors Guild of Japan (DGJ). En **Pologne**, une campagne nationale de ZAPA, société membre de la CISAC, a bénéficié d'un soutien international et conduit à l'adoption d'une nouvelle loi reconnaissant aux auteurs audiovisuels un droit inaliénable à rémunération pour les retransmissions et les utilisations à la demande et en ligne.

Le CTDLV s'est réuni en octobre 2024 à **Sao Paulo, au Brésil**, et a attiré plus de 60 participants d'Amérique latine, d'Europe et d'Afrique. Lors de cette réunion organisée par la société brésilienne ABRAMUS, M. Cauê Fanha, Directeur de la réglementation du droit d'auteur au ministère brésilien de la Culture, a affirmé son soutien à un projet de loi visant à mettre en place un droit à rémunération au Brésil.

Le CTDLV s'est aussi penché sur les tendances du marché audiovisuel et l'impact de l'intelligence artificielle. Les OGC présentes ont également participé à un atelier sur l'utilisation des outils et formats internationaux de gestion du répertoire DLV.

En **Europe**, la CISAC a proposé une formation pour aider ses sociétés audiovisuelles à simplifier leurs processus de collecte et de répartition. Lors d'une réunion hybride à Budapest en décembre 2024, les formateurs de la CISAC, de ZAPA et de la société française SACD ont expliqué les grands flux de revenus liés aux licences et les normes de documentation et de répartition. ■

RAPPORT sur les Collectes Mondiales 2024

Le secteur numérique est en pleine expansion tandis que le secteur live se rétablit pleinement

Le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC publié en octobre 2024 révèle que les droits d'auteur collectés dans le monde ont augmenté de 7,6 % pour atteindre le nouveau record de 13,1 milliards d'euros en 2023.

13,1

+7,6 %
COLLECTES MONDIALES
(milliards EUR)

Après être passé devant le secteur TV et radio pour devenir la première source de revenus des créateurs en 2022, le numérique a encore creusé l'écart en 2023 et représente désormais 35 % des droits collectés. Malgré le niveau record des collectes liées au numérique, l'immense majorité des créateurs affirme que cette source de revenus ne suffit pas pour assurer leur subsistance ni financer une carrière.

Les revenus du secteur live et exécutions publiques, qui recouvrent les concerts, les expositions et les licences délivrées aux locaux culturels et commerciaux, ont poursuivi leur reprise post-COVID et augmenté de 22 % pour atteindre la somme record de 3,3 milliards d'euros.

Le Rapport sur les collectes mondiales est l'analyse statistique annuelle de la CISAC sur les droits collectés à travers le monde par les sociétés d'auteurs pour le compte des créateurs. Il apporte des données exhaustives et une analyse approfondie des collectes pour toutes les régions, les différentes sources de revenus et tous les répertoires : la musique, l'audiovisuel, les arts visuels, la littérature et l'art dramatique. Le Rapport repose sur les données exclusives déclarées à la CISAC par ses 227 sociétés membres dans 116 pays.

Le Rapport a généré plus de 240 articles de presse dans une multitude de langues et plus de 30 pays. ■

CIAM Rapport Annuel 2025

Arriën Molema
Président du CIAM

Atelier de composition de chansons organisé par le CIAM à Montréal

Les réunions du CIAM à Séoul, Montréal et Paris ont contribué à renforcer les liens entre les créateurs du monde entier et à poursuivre les actions pour leur rémunération équitable.

Lors de la réunion du CIAM à Séoul en mai 2024, le conseil a rencontré des auteurs de K-pop pour discuter des enjeux locaux et les placer dans une perspective internationale. Différentes tables rondes réunissant les Présidents et Directeurs Généraux des sociétés de gestion collectives ont abordé des sujets divers allant de notre position dans le débat sur l'IA à la santé mentale des créateurs.

L'Assemblée Générale du CIAM à Montréal a attiré un grand nombre de créateurs des communautés anglophone et francophone d'Amérique du Nord, qui ont compris la nécessité de travailler à la mise en place d'un système qui donne la priorité à la rémunération équitable des créateurs. Avec l'aide de la SOCAN, le CIAM a organisé un nouvel atelier pour les créatrices qui a mis en lumière les déséquilibres entre hommes et femmes, en particulier du côté des productrices.

L'AG a également été l'occasion de présenter le Président et le Comité Exécutif nouvellement élus. Arriën Molema, auteur-compositeur-interprète primé, représenté par la société Buma/Stemra aux Pays-Bas, est le nouveau Président du CIAM. Le Comité Exécutif du CIAM a également accueilli son premier membre en provenance du continent africain : Thando Nyameni de la société CAPASSO.

Le Comité Exécutif nouvellement élu a établi ses priorités lors de sa première réunion à Paris en février. Naturellement, la lutte pour la rémunération équitable des créateurs en lien avec la musique générée par l'IA reste tout en haut de la liste. La transparence et l'autorisation sont les deux principes qui doivent prévaloir dans ce contexte. Il est essentiel de tout faire pour préserver la valeur et garantir que les créateurs n'ont pas à être en concurrence avec des œuvres « gratuites » générées par l'IA.

Les autres enjeux prioritaires pour le CIAM sont le développement du marché musical mondial, l'impact du streaming et la promotion de la diversité culturelle. Il reste encore une grande marge d'amélioration de la situation des créateurs, en particulier en Afrique, une région qui fera l'objet d'une attention particulière du CIAM. L'élection de Solange Cesarovna (République de Cabo Verde) à la Vice-Présidence du CIAM aux côtés de Juca Novaes (Brésil) sera précieuse pour notre travail de soutien aux campagnes des créateurs africains pour la rémunération équitable. ■

MEMBRES *par région*

116 PAYS/TERRITOIRES
227 MEMBRES

Remarque sur les catégories de membres : les membres de plein droit de la CISAC sont des organisations de gestion collective et sont tenus de respecter les Règles professionnelles et les Résolutions de la Confédération. Les membres provisoires doivent accomplir une période d'essai de deux ans avant d'accéder au statut de membre de plein droit. Par ailleurs, la CISAC admet aussi des EGD Clientes, des entités qui n'ont pas le statut de membres mais qui gèrent des droits pour le compte des ayants droit.

EUROPE
47 pays - 109 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ACUM	M	M, L	ISRAËL
ADAGP	M	AGP	FRANCE
AIPA	P	AV	SLOVÉNIE
AKKA-LAA	M	M, AV, D, L, AGP	LETTONIE
AKM	M	M	AUTRICHE
ALBAUTOR	P	M, AV	ALBANIE
ALCS	M	AV, L, AGP	ROYAUME-UNI
AMUS	P	M	BOSNIE-HERZÉGOVINE
ANCO	P	M	MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE
ARMAUTHOR NGO	M	D, M	ARMÉNIE
ARTISJUS	M	M, L	HONGRIE
ATHINA-SADA	P	AV	GRÈCE
AUTODIA	M	M	GRÈCE
AVTE	A	AV	FRANCE
AZDG	P	AV	AZERBAÏDJAN
BILDRECHT	M	AGP	AUTRICHE
BILDUPPHOVSRÄTT	M	AGP	SUÈDE
BONO	M	AGP	NORVÈGE
BUMA	M	M	PAYS-BAS
COPYSWEDE	P	AV	SUÈDE
CRSEA	A	SR	FÉDÉRATION DE RUSSIE
DACIN SARA	P	AV	ROUMANIE
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DAMA	M	AV	ESPAGNE
DHFR	M	AV	CROATIE
DILIA	M	AV, L	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
EAU	M	M, AV, D, AGP	ESTONIE
EDEM	P	M	GRÈCE
EKKI	P	M	ESPAGNE
EVA	A	AGP	BELGIQUE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE
GCA	M	M, D, L	GÉORGIE
GEMA	M	M	ALLEMAGNE
GESAC	A	SR	BELGIQUE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
HDS-ZAMP	M	M	CROATIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IAF	A	AV	ROYAUME-UNI
IMPF	A	M	BELGIQUE
IMRO	M	M	IRLANDE
ISOCRATIS	P	AV	GRÈCE
IVARO	P	AGP	IRLANDE
KAZAK	P	M, D, L	KAZAKHSTAN
KODA	M	M	DANEMARK
KOPIOSTO	M	AV, L, AGP	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
LATGA	M	M, AV, D, L, AGP	LITUANIE
LIRA	M	L, AV	PAYS-BAS
LITA	M	AV, D, L, AGP	SLOVAQUIE
LITERAR-MECHANA	M	L, AV	AUTRICHE
MESAM	M	M	TURQUIE
MSG	M	M	TURQUIE
MUSICAUTOR	M	M	BULGARIE
MYNDSTEF	P	AGP	ISLANDE
NCB	M	M	DANEMARK
NCIP	P	M, D	BÉLARUS
NGO-UACRR	P	M, D	UKRAINE
OAZA	M	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OFA	P	AGP	SERBIE
OOA-S	M	AV, AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OSA	M	M	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
PAM CG	M	M	MONTÉNÉGRO
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
PROLITTERIS	M	L, AGP	SUISSE
PRS FOR MUSIC	M	M	ROYAUME-UNI
RAO	M	M, D, AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
SAA	A	AV	BELGIQUE
SABAM	M	M, AV, D, L, AGP	BELGIQUE
SACD	M	AV, D	FRANCE
SACEM	M	M	FRANCE
SACEMLUXEMBOURG	M	M	LUXEMBOURG
SAIF	M	AGP	FRANCE
SANASTO	M	L	FINLANDE
SAZAS	M	M	SLOVÉNIE
SCAM	M	AV, L, AGP	FRANCE
SDADV	P	M, AV, D, L, AGP	ANDORRE
SEDA	P	M	ESPAGNE
SEF	P	AV	TURQUIE
SGAE	M	M, AV, D	ESPAGNE
SIAE	M	M, AV, D, L, AGP	ITALIE
SIIP	P	M, AV, D, L, AGP	OUZBÉKISTAN
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
SOKOJ	M	M	SERBIE
SOZA	M	M	SLOVAQUIE
SPA	M	M, AV, D, L, AGP	PORTUGAL
SSA	M	AV, D	SUISSE
STEF	M	M	ISLANDE
STEMRA	M	M	PAYS-BAS
STIM	M	M	SUÈDE
SUISA	M	M	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
TALI	M	AV	ISRAËL
TEOSTO	M	M	FINLANDE
TONO	M	M	NORVÈGE
UCMR-ADA	M	M	ROUMANIE
UFFICIO GIURIDICO	A	NR	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN)
VDFS	M	AV	AUTRICHE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
VG BILD-KUNST	M	AGP, AV	ALLEMAGNE
VISARTA	P	AGP	ROUMANIE
VISDA	M	AGP	DANEMARK
ZAIKS	M	M, D	POLOGNE
ZAMP MACEDONIA	M	M	MACÉDOINE DU NORD
ZAMP SLOVENIA	M	L	SLOVÉNIE
ZAPA	M	AV	POLOGNE

CANADA/ÉTATS-UNIS
2 pays - 11 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	M	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	M	ÉTATS-UNIS
ASCRL	P	AGP	ÉTATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	AV	CANADA
SOCAN	M	M, AGP	CANADA
SPACQ	A	M	CANADA

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre **A** = Membre associé **P** = Membre provisoire

RÉPERTOIRE

M = Musique **AV** = Audiovisuel

AGP = Arts visuels **L** = Littérature

D = Dramatique **SR** = Sans répertoire

MEMBRES *par région*

116 PAYS/TERRITOIRES
227 MEMBRES

ASIE-PACIFIQUE
17 pays/territoires - 31 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	M	M	AUSTRALASIE
APG-JAPAN	A	AGP	JAPON
APRA	M	M	AUSTRALASIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CASH	M	M	HONG KONG
COMPASS	M	M	SINGAPOUR
COPYRIGHT AGENCY	M	L, AGP	AUSTRALIE
CPSN	A	M	NÉPAL
DEGNZ	A	AV	NOUVELLE-ZÉLANDE
DGJ	A	AV	JAPON
DGK	P	AV	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
FILSCAP	M	M	PHILIPPINES
ICSC	P	AGP	CHINE
IPRS	M	M	INDE
JASPAR	M	AGP	JAPON
JASRAC	M	M	JAPON
KOLAA	M	L, AGP	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
KOMCA	M	M	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
KOSCAP	P	M	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
MACA	M	M	MACAO
MACP	M	M	MALAISIE
MCSC	M	M	CHINE
MCT	M	M	THAÏLANDE
MOSCAP	P	M	MONGOLIE
MRCSN	P	M	NÉPAL
MÜST	M	M	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS
SACENC	M	M	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
VCPMC	M	M	VIETNAM
WAMI	M	M	INDONÉSIE

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
22 pays - 46 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	M	M	HONDURAS
ABRAMUS	M	M, D	BRÉSIL
ACAM	M	M	COSTA RICA
ACCS	A	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
ACDAM	M	M, AV, D	CUBA
ADDAF	M	M	BRÉSIL
AEI-GUATEMALA	M	M	GUATEMALA
AGADU	M	M, AV, D, AGP	URUGUAY
AMAR SOMBRÁS	M	M	BRÉSIL
APA	M	M	PARAGUAY
APDAYC	M	M, D	PÉROU
APSAV	P	AGP	PÉROU
ARGENTORES	M	AV, D	ARGENTINE
ARTEGESTION	P	AGP	ÉQUATEUR
ASSIM	M	M	BRÉSIL
ATN	M	AV, D	CHILI
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
COSCAP	P	M	BARBADE
COTT	M	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
CREAIMAGEN	P	AGP	CHILI
DAC	M	AV	ARGENTINE
DASC	M	AV	COLOMBIE
DBCA	P	AV	BRÉSIL
DIRECTORES	P	AV	MEXIQUE
DYGA	P	AV	CHILI
ECCO	P	M	CHILI
GEDAR	P	AV	BRÉSIL
JACAP	M	M	JAMAÏQUE
REDES	M	AV	COLOMBIE
SACIM, EGC	P	M	EL SALVADOR
SACM	M	M	MEXIQUE
SACVEN	P	M, D	VÉNÉZUELA
SADAIC	M	M	ARGENTINE
SAVA	P	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	M	ÉQUATEUR
SAYCO	M	M, D	COLOMBIE
SBACEM	M	M	BRÉSIL
SCD	M	M	CHILI
SGACEDOM	M	M	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	M	BRÉSIL
SOBODAYCOM	M	M	BOLIVIE
SOCINPRO	M	M	BRÉSIL
SOGEM	P	AV, D, L	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	M	PANAMA
UBC	M	M	BRÉSIL

AFRIQUE
28 pays - 30 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AVRS	P	AV	NIGÉRIA
BBDA	P	M, AV, D, L, AGP	BURKINA FASO
BCDA	P	M, AV, D, L	CONGO
BGDA	P	M, AV, D, L, AGP	GUINÉE
BMDAV	M	M, D, L	MAROC
BUBEDRA	P	M, AV, D, L, AGP	BÉNIN
BUMDA	P	M, AV, D, L, AGP	MALI
BURIDA	M	M, AV, D, L, AGP	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	P	M, AV, D, L, AGP	TOGO
CAPASSO	M	M	AFRIQUE DU SUD
COSBOTS	P	M, AV, D, L	BOTSWANA
COSOMA	P	M, L	MALAWI
COSOTA	P	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
GHAMRO	P	M	GHANA
LESCOSAA	P	M, AV, D, L, AGP	LÉSOTHO
MALI MALIKI INSTITUTE	A	M, AV, D, L, AGP	GHANA
MASA	P	M	ÎLE MAURICE
MCSK	P	M	KENYA
NASCAM	P	M	NAMIBIE
OMDA	P	M, AV, D, L	MADAGASCAR
ONDA	M	M, AV, D, L	ALGÉRIE
OTDAV	P	M, D, L	TUNISIE
RSAU	P	M	RWANDA
SACERAU	P	M, AV	ÉGYPTE
SAMRO	M	M	AFRIQUE DU SUD
SCM-COOPERATIVA	M	M	CABO VERDE
SODAV	P	M, AV, D, L, AGP	SÉNÉGAL
UNAC-SA	P	M	ANGOLA
UPRS	P	M	OUGANDA
ZAMCOPS	P	M	ZAMBIE
ZIMURA	M	M	ZIMBABWE

Les EGD Clientes de la CISAC

ALLTRACK (États-Unis, M), BMI (États-Unis, M), CMRRA (Canada, M), DALRO (Afrique du Sud, L, D, AGP), ESMAA (Émirats Arabes Unis, M), Hexacorp Ltd (États-Unis, M), MCPS (Royaume-Uni, M), NexTone (Japon, M), SESAC (États-Unis, M), Soundreef (Royaume-Uni, M), UNISON (Espagne, M).

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre **A** = Membre associé **P** = Membre provisoire

Direction & Conseil d'Administration de la CISAC

GADI ORON
Directeur Général

MARTIAL BERNARD
Directeur
des Opérations

SYLVAIN PIAT
Director of Business
& Technology

CONSTANCE HERREMAN FOLLAIN
Directrice des
Affaires Juridiques et Publiques

ANNA NEALE
Directrice des relations
avec les créateurs

ADRIAN STRAIN
Directeur
de la Communication

LAURE MARGERARD
Directrice
des Droits mécaniques

MITKO CHATALBASHEV
Directeur Régional
Europe

RAFAEL FARIÑAS
Directeur Régional
Amérique latine
et Caraïbes

BENJAMIN NG
Directeur Régional
Asie-Pacifique

SAMUEL SANGWA
Directeur Régional
Afrique

Conseil d'Administration

M. CASTELLO BRANCO
UBC
Président du conseil
d'administration de la CISAC
et Directeur Général (Brésil)

J. BROWN
SOCAN
Vice-Présidente du conseil
d'administration de la CISAC
et Directrice Générale (Canada)

P. RAUDE
SACD
Vice-Président du conseil
d'administration de la CISAC
et Secrétaire Général (France)

D. ORMSTON
APRA
Directeur Général
(Australasie)

A. SZINGER
ARTISJUS
Directeur Général
(Hongrie)

E. MATTHEWS
ASCAP
Directrice Générale
(États-Unis)

D.M. ALAOUI
BMDA
Directrice Générale
(Maroc)

R. GÓMEZ CABALEIRO
DAMA
Secrétaire Général
(Espagne)

T. HOLZMÜLLER
GEMA
Directeur Général
(Allemagne)

G-Y. CHU
KOMCA
Président
(Corée du Sud)

K. IZAWA
JASRAC
Président
(Japon)

A.C. MARTIN
PRS for Music
Directrice Générale
(Royaume-Uni)

C. RAP-VEBER
SACEM
Directrice Générale
(France)

R. CANTORAL ZUCCHI
SACM
Directeur Général
(Mexique)

G. OCAMPO
SADAIC
Directeur Général
(Argentine)

A. LEBETHE
SAMRO
Directrice Générale
(Afrique du Sud)

M. FEDELI
SIAE
Directeur Général
(Italie)

U. PAPPI
VG BILD-KUNST
Directeur Général
(Allemagne)

J. GUTIÉRREZ VICÉN
VEGAP
Directeur Général
(Espagne)

CRÉDITS

La CISAC tient à remercier :

Couverture : ©MP_Foto/Shutterstock.com - @thinkhubstudio/Shutterstock.com - © rigsbyphoto/Shutterstock.com - @Adam McCullough/Shutterstock.com - @AKarynav/Shutterstock.com - @Kitreel/Shutterstock.com - @Wut_Moppie/Shutterstock.com

Pages intérieures : ©bergamont/Shutterstock.com (p.2) © rigsbyphoto/Shutterstock.com (p.2) - @AKarynav/Shutterstock.com (p.2) - @antoniodiaz/Shutterstock.com (p.2) - @Wut_Moppie/Shutterstock.com (p.2) - Björn Ulvaeus ©Kristian Pohl for Zap PR (p.4) - Marcelo Castello Branco ©Miguel Sá (p.6) - Gadi Oron ©Eilon Paz (p.8) - © rigsbyphoto/Shutterstock.com (p.11) - @Adam McCullough /Shutterstock.com (p.11) - @AKarynav/Shutterstock.com (p.11) - @antoniodiaz/Shutterstock.com (p.11) -@Wut_Moppie/Shutterstock.com (p.11) - @thinkhubstudio/Shutterstock.com (p.12) - ©Vitalij Sidorovic (p.14) - @Stock-Asso/Shutterstock.com (p.20) - ©ICMP “Music Minds” (p.21) - ©SAYCO-Francisco Suárez (p.24) - ©SODAV (p.28) - ©Hermann Doubouyou (p.29) - ©Byiringiro Hertier (p.29) - ©BBDA (p.29) - © CISAC (p.30) - ©CISAC General Assembly/KOMCA (p.31-32-33) - ©DACS (p.34) - ©LN team/Shutterstock.com (p.34) - ©Carlo De Rosa (p.36) - ©gnepphoto/Shutterstock.com (p.36) - © KOMCA (p.37) - ©CTDLV 2024 Sao Paulo (p.37) - ©CISAC (p.37) - Arriën Molema©CIAM (p.39) - ©MarieMicheleBouchard (p.39) - ©MP_Foto/Shutterstock.com (p.44).

CISAC Rapport annuel 2025 - Tous droits réservés - 05/2025

CISAC
Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
www.cisac.org